L'euro et le consommateur

1997/2215(INI) - 13/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Fernando PEREZ ROYO (PSE, E), le Parlement européen estime que l'introduction de l'euro aura surtout des effets positifs pour les consommateurs: - l'euro facilitera la comparaison entre les prix des marchandises et des services dans les différents Etats membres, ce qui encouragera les achats transfrontaliers, la vente par correspondance et la baisse des prix grâce à une compétitivité accrue; - les consommateurs effectuant leurs achats ou voyageant en Europe verront disparaître les risques liés au change et aux fluctuations; - la baisse des taux d'intérêt obtenue grâce à une politique monétaire saine se traduira par une baisse des taux d'intérêt sur les emprunts et prêts hypothécaires. Le Parlement souligne l'importance de tirer parti de la période de transition qui commencera le 01/01/1999 pour encourager les consommateurs à s'habituer à l'euro en tant qu'unité de mesure pour les prix et les revenus, et également en tant que moyen de paiement (chèques, cartes de crédit etc), sans que le recours à l'euro donne lieu à des frais supplémentaires. Le Parlement met l'accent sur la nécessité de mesures de formation, d'éducation et d'information relatives à l'euro, mais il accorde autant d'importance à l'introduction de l'euro dans les principaux domaines de la vie économique dès le début de 1999. Les grands fournisseurs de services (électricité, eau, gaz, téléphone) et les banques sont invités à utiliser en parallèle les monnaies nationales et l'euro pour leurs factures et comptes, à l'instar des entreprises dans l'établissement des bulletins de salaire de leur personnel. Pour ce qui est des coûts liés à l'introduction de l'euro, le Parlement européen invite la Commission à présenter une proposition de règlement érigeant en règle le principe selon lequel la conversion des pièces et billets nationaux en euro est gratuite pour le citoyen. De même, le Parlement européen demande à la Commission de préparer une proposition de règlement interdisant aux banques de faire payer leurs clients pour la conversion de leurs comptes ou pour les paiements.